

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015
2. Budget de fonctionnement pour 2016 (Préavis No 09/2015)
3. Renouvellement du taux d'escompte (Préavis No 10/2015)
4. Crédit d'étude pour la transformation du bâtiment de la voirie et la construction d'une salle villageoise sur la parcelle No. 207 (Préavis No. 11/2015)
5. Parcelle No. 241 : Prolongation du DDP en faveur de M. E. Peneveyre
Parcelle No. 661 : Promesse de constitution d'une servitude en faveur de M. E. Peneveyre (Préavis No. 12/2015)
6. Election à la commission de gestion 2016
7. Communications municipales
8. Communications du Bureau
9. Divers et propositions individuelles
10. Paiement des indemnités

M. Youri Borboën, Président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

S'est excusé pour cette occasion : M. François Vogel
Non-excuse : M. Jacques Spengler

L'appel fait ressortir la présence de 57 membres du Conseil.
Le quorum étant atteint, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mme Isabelle Katz et M. Loïc Maillefer fonctionnent comme scrutateurs.

M. Youri Borboën, Président, demande à l'assemblée s'il y a des commentaires ou demandes de modifications concernant l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est accepté, tel que présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015

Une faute d'orthographe a été signalée en dernière page, dernier paragraphe : il faut lire « La Nuit des contes » et non pas « Nuit des comptes ». M. Youri Borboën **compte** sur l'assemblée pour l'indulgence sur ce lapsus.

Mme Irène Caron, Syndique signale une erreur en haut de la page 239 : il faut lire « M. De Benedictis » et non pas « M. De Beneditctis ».

Le Président, M. Youri Borboën, prend note de ces corrections et remercie la Secrétaire, Mme Thérèse Maillefer, pour la rédaction de ce document.

Le procès-verbal ainsi corrigé est adopté à l'unanimité.

2. Budget de fonctionnement pour 2016 (Préavis No 09/2015)

M. Youri Borboën passe la parole à Madame la Syndique.

Mme Irène Caron, Syndique signale qu'une erreur s'est glissée dans les totaux de la page 3 du budget. Elles ne correspondent pas tout à fait à la réalité compte tenu du fait qu'il manque la rubrique « Stand », donc une différence de CHF 45'304.50. La page 3 corrigée est à disposition des conseillers qui le souhaitent au bureau de l'administration communale.

Une fois de plus, le budget est très prudent tant au niveau des rentrées fiscales que des charges. Il est déficitaire d'environ CHF 548'000.--, alors que le budget pour 2015 prévoyait un excédent de charges de CHF 958'300.--. Mme Irène Caron rappelle que les comptes 2014 avaient bénéficié d'un important retour du Canton sur les montants péréquatifs ainsi que de la facture sociale soit plus de CHF 2 millions. Cela ne se reproduira pas pour les comptes 2015, vue que le décompte final du Canton présente un solde en sa faveur d'environ CHF 16'000.--. Les chiffres donnés par le Canton pour le budget 2016 ont ainsi été adaptés suite aux comptes 2014. Pour la péréquation horizontale il y a un montant en diminution d'environ CHF 206'000.-- par rapport aux prévisions du budget 2015. Le retour de la péréquation sur le nombre d'habitants est sous-évalué puisqu'il est basé sur 2405 habitants alors que nous avons dépassé le nombre de 2600 habitants. Ce nombre d'habitants a des incidences surtout au niveau des charges du budget et dans une moindre mesure au niveau des rentrées, notamment au niveau des taxes sur les déchets. En conclusion, nous pouvons espérer tenir ce budget 2016, voire même en diminuer le déficit.

M. Youri Borboën donne la parole au Président de la commission des finances, M. Thierry Pache, qui n'a rien à rajouter à son rapport.

M. Youri Borboën rappelle que l'assemblée ne se prononcera pas au sujet du budget 2016 de l'établissement scolaire de Préverenges, Denges, Echandens et Lonay, qui a été remis à titre d'information. Le budget est passé en revue page par page pour voir s'il y a des commentaires, mise à part la correction mentionnée par Mme la Syndique.

Page 17, poste 610, police : Mme Azucena Crolla signale qu'entre les budgets de 2014 et 2015 il y avait une différence de CHF 15'000.-- et s'interroge sur le budget 2016 qui prévoit une augmentation de CHF 45'000.--. Mme Irène Caron confirme qu'effectivement le poste 610.3525.00 augmente car les chiffres de la gendarmerie, donnés par le Canton, changent. Mme Azucena demande s'il y a des explications par rapport à cette augmentation. Mme Irène Caron signale que les frais de gendarmerie augmentent régulièrement suite à la réforme policière qui était prévu dans les comptes 2014 par le montant de CHF 349'151.--. Le calcul final montre CHF 367'270.--, ce qui représente déjà CHF 18'000.-- d'écart et l'augmentation continuera certainement. Il s'agit d'un poste que la Municipalité ne maîtrise pas.

Page 25 : M. Daniel Dietrich signale avoir lu que les dépenses pour un nouveau collègue n'étaient plus d'actualité. Il demande si des dates pour une éventuelle construction sont connues. Mme Irène Caron confirme qu'il n'y a pas de date par rapport à l'éventualité d'une construction sur la commune d'Echandens. Par contre les choses se précisent au niveau de l'extension d'un collègue existant pour lequel un nombre de classes suffisant a été prévu pour absorber la hausse des habitants sur les 4 communes, prévue pour les années à venir. Les détails et les montants seront donnés par la suite. Un ordre de grandeur est déjà connu. Le montant figurera dans les comptes l'EPSP (Etablissement primaire et secondaire de Préverenges-Denges-Echandens-Lonay) séparément.

M. Philippe Martin, remarque que sous Assainissement eaux claires et usées sont prévu 4 x CHF 300'000.-- entre 2016 et 2019 et CHF 600'000.-- pour les années 2020 et suivants. Il signale qu'il y environ sept ou huit ans, il avait suggéré de créer une commission permanente à ce sujet, comme il en existe pour les routes ou pour l'achat ou vente de terrains. Il lui fut alors répondu que les travaux étant pratiquement terminés, il n'y avait pas besoin d'une telle commission. Il s'interroge aujourd'hui, en fonction de ce qui est budgétisé si le bureau ne devrait pas quand-même songer à nommer une telle commission permanente. Il clarifie que cette intervention ne concerne pas cette page du budget 2016, mais qu'il s'agit d'une réflexion à part, basée sur les chiffres données sous cette rubrique.

Nous passons au vote sur le préavis 09/2015 lui-même :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2016 et le préavis municipal No 09/2015,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le budget de fonctionnement 2016 tel que présenté.

Le préavis 09/2015 est donc adopté à l'unanimité

3. Renouvellement du taux d'escompte (Préavis No. 10/2015)

Le Président, M. Youri Borboën passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique.

Mme Irène Caron précise que ce préavis fait suite à une demande formulée par le Conseil Communal en 2014. La situation financière étant relativement stable, elle indique que la Municipalité propose de renouveler ce taux pour une année.

M. Thierry Pache, Président de la commission des Finances n'a rien à ajouter à son rapport.

Nous passons au vote sur le préavis No. 10/2015:

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 10/2015,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- de maintenir le taux d'escompte à 10% sur la taxation définitive de l'impôt de l'année 2016, et ce pour une année.

Le préavis No. 10/2015 est donc adopté à l'unanimité.

4. Crédit d'étude pour la transformation du bâtiment de la voirie et la construction d'une salle villageoise sur la parcelle No. 207 (Préavis No. 11/2015)

Le Président, M. Youri Borboën passe la parole à M. Jean-Marc Landolt qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Thierry Lambelet, président de la commission vente et achat d'immeubles n'a rien à ajouter à son rapport

M. Thierry Pache, président de la commission des finances n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Pierre Etter demande la parole. Ses propos sont retranscrits ci-dessous :

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,*

Je souhaiterais féliciter et remercier la Municipalité de son excellent travail. Vous avez fait preuve d'ingéniosité en améliorant la solution envisagée initialement. Vous aurez ainsi économisé plus de 4.5 millions de francs à la commune, en évitant de reconstruire un bâtiment de voirie. Vous avez choisi de conserver l'existant tout en optimisant son espace, en y ajoutant une nouvelle salle villageoise. Le projet proposé semble donc répondre aux attentes de la majorité de la population en termes d'emplacement et de coût. Son esthétique s'intègre discrètement dans l'infrastructure existante.

*Les chances de voir enfin naître une nouvelle salle villageoise à Echandens – sans référendum – sont dès lors tout à fait plausibles.
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Bravo et merci.*

Nous passons au vote sur le préavis No. 11/2015:

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 11/2015,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles, chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(55 OUI – 1 NON)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 216'000.-- pour l'étude de la transformation du bâtiment de la voirie et la construction d'une salle villageoise sur la parcelle N° 207,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme par le compte N° 9282.000 Réserve générale.

Le préavis No. 11/2015 est accepté.

5. Parcelle No. 241 : Prolongation du DDP en faveur de M. E. Peneveyre - Parcelle No. 661 : Promesse de constitution d'une servitude en faveur de M. E. Peneveyre (Préavis No. 12/2015)

M. Eric Maillefer présente un plan plus compréhensible que celui envoyé avec le préavis. Il explique quelle est la parcelle concernée et quelle est la partie de 1200 m² de places de parc. Il insiste sur le fait que c'est bien le bénéficiaire du droit distinct permanent qui est demandeur et non pas la commune. Il a même déjà présenté une demande en 2013 pour prolonger ce DDP. La Commune a saisi l'occasion pour régulariser la question des places de parc qui ont été reprises telles-queelles, alors que le Canton ne voulait plus mettre ces places à disposition du bénéficiaire auparavant. Il mentionne le DDP accordé à l'entreprise Demaro SA ainsi que celui accordé à grimper.ch en 2013 sur la base de CHF 18.-- / m². Ces DDP finiront dans les années 2088 / 2089 et le DDP demandé par le bénéficiaire de la parcelle N°. 241 finirait donc en 2086. En mettant le prix à CHF 18.-- dès maintenant, il n'y aurait pas de souci d'équité. Ne pouvant pas prédire la situation en 2036, année de fin de DDP tel qu'il est à présent, on aura ainsi au moins la certitude que le prix ne descendra pas en dessous de CHF 18.--.

M. Thierry Lambelet, Président de la commission achat et vente d'immeuble a la parole. Ses propos sont retranscrits ci-dessous :

Chères conseillères, chers conseillers, voici un choix bien cornélien...

La commission achat et vente d'immeuble vous propose de voter rouge et noir alors que la commission des finances vous propose le bleu et blanc... N'y voyez là aucun lien footballistique.

Pour en avoir discuté avec mon homonyme et président de la commission des finances, je pense qu'il n'y a pas de problème de fond, mais plutôt de forme, notamment sur le montant du loyer par m².

Lors de la séance de la commission « achat et vente d'immeuble » du 2 novembre dernier, M. Maillefer, municipal en charge du dossier, nous a précisé que c'était une solution équitable pour tous, c'est-à-dire vis-à-vis des autres jouisseurs d'un droit distinct et permanent de superficie. Ce qui nous semble important pour une bonne harmonie entre toutes les parties.

Fort de ce qui précède, nous avons accepté le procédé et répondu favorablement. Cependant, la réflexion de la commission des finances a interpellé plus d'un d'entre nous. Nous avons compris leur analyse et elle semble tout à fait justifiable.

Par contre, et ceci n'engage que moi, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le dernier paragraphe du rapport de la commission des finances. Monsieur Peneveyre a signé un DDP négocié en 1986 valable jusqu'en 2036. Il ne serait pas correct et je pense difficilement admissible d'augmenter le contrat en cours. Une troisième possibilité ou suggestion subsiste. Pourquoi ne serait-il pas envisageable de calculer les 20 ans restants au prix actuel (soit environ 7.-/m²) et de prendre les 50 ans suivants au prix de 18.- /m², ceci divisé par 70 ans, ce qui ns donnerait un prix actuel d'environ 14.-/m² et ceci toujours indexé sur l'IPC... La relation d'équité me semble respectée et le souhait de M. Peneveyre pourrait se voir réalisé. Cette possibilité de voter, non plus rouge et noir ou bleu et blanc mais rouge et blanc serait plus en rapport avec les couleurs de notre commune et une solution possible.

Dès lors, il faudrait renvoyer pour étude complémentaire le présent préavis. L'aboutissement des contrats soit en 2036, ou 2086 nous laisse la possibilité de traiter ce dossier l'année prochaine...

Dès lors, je vous laisse, chers conseillères et conseillers, à votre choix ainsi qu'à votre libre arbitre.

M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances s'explique. La Commission des finances n'est pas contre le fait de renouveler ce DDP. Il n'estime simplement pas opportun de le renouveler à ce jour vu l'évolution de 1986 (CHF 6.- / m²) à aujourd'hui (CHF 18.- / m²). La question pourrait se poser à nouveau d'ici 20 ans. A ce moment-là les DDP se négocieront peut-être à CHF 20.- voire CHF 25.- / m². C'était la réflexion de la Commission des finances qui estime également qu'on ne prend pas trop de risque de laisser courir cela encore quelques années vu l'endroit de la parcelle et le développement actuel dans ce quartier et aux alentours. Le prix ne descendra très certainement pas en dessous de CHF 18.- / m².

M. Christian Zünd arrive à la même conclusion que la commission des finances mais pour une raison un peu différente. Le droit de DDP fait l'objet d'un contrat et si on rediscute le contrat on peut également discuter d'autres termes de ce contrat et non pas seulement la durée. Il pense que le prix de CHF 18.- / m² pour les 50 ans à venir est assez fair-play comparé aux autres DDP qui viennent d'être signés. Ces conditions seront probablement acceptées par M. Peneveyre. Dans le préavis on parle également des places de parc sur une parcelle qui fait l'objet d'une location. Il aimerait connaître le prix de cette location à ce jour. Il se demande, du moment qu'on renégocie le DDP, s'il n'était pas possible d'avoir un DDP qui couvre également cette partie dès aujourd'hui à CHF 18.- ce qui présentera une situation plus nette et qui pourrait être réglée pour les 20 ans à venir.

M. Eric Maillefer rappelle qu'il s'agit non pas d'une négociation mais d'une discussion avec le demandeur sur une modification de contrat. Il mentionne qu'il est bien sûr toujours possible de casser un contrat.

M. Christian Zünd intervient en disant qu'il ne s'agit pas de casser un contrat mais de le renégocier, comme le demande M. Peneveyre. Ce qu'il faudrait alors, c'est de renégocier le prix en même temps que la durée. Il redemande le prix de la location de ce terrain.

M. Eric Maillefer lui répond que le prix de la location est aujourd'hui de CHF 5400.-.

M. Dominique Tavel corrige en précisant qu'il ne s'agit pas une renégociation pour aujourd'hui, mais d'un renouvellement pour dans 20 ans. Il a fait le même calcul que M. Thierry Lambelet. Il a fait la moyenne sur la base des 20 ans restants à CHF 7.38, ce qui donne un prix de CHF 147.60 / m². Pour les 50 ans futur de 2036 à 2086 il s'agit de CHF 900.- / m², non-indexés, ce qui donne CHF 1047.- / m². Ce montant est à diviser par 70 ans (20 ans restants + 50 ans dans le futur) cela donne un prix de CHF 14.97, arrondi à CHF 15.- / m². Il propose de rendre caduc le contrat actuel mais en adjoignant les 50 ans supplémentaires, ce qui ferait un droit de superficie sur 70 ans avec une moyenne de CHF 15., ce qui serait équitable pour le superficiaire aujourd'hui puisqu'il payerait plus cher un premier temps, mais un peu moins dans un deuxième temps pour rattraper les autres DDP. Ce montant serait indexé immédiatement à l'IPC. Il s'agirait ainsi d'un gain pour la Commune durant les premières années, puis d'une petite perte pour les suivantes mais cela paraît équitable. Il faut donc revoir ce préavis qui ne tient pas compte de cet aspect.

M. Philippe Martin rappelle qu'on ne peut pas amender ce préavis puisqu'il faut négocier avec M. Peneveyre. Il faut donc bien, comme l'a souligné la Commission des Finances, refuser le préavis et la Municipalité en préparera un nouveau. Il rappelle une récente séance durant laquelle il fût établi qu'on ne peut pas renvoyer pour étude puisque ce n'est pas conforme au règlement et aux directives cantonales et préfectorales. Personnellement, il refusera donc ce préavis pour toutes ces raisons évoquées.

M. Youri Borboën souligne l'alternative existante selon le règlement, qui consiste en la possibilité pour la Municipalité de retirer le préavis si elle le juge nécessaire.

M. Eric Maillefer confirme que la Municipalité a décidé de maintenir ce préavis.

M. Ramiro Rodrigues revient sur l'intervention de M. Dominique Tavel qui consistait à faire une moyenne de prix et dit que cela ne lui semble pas propice à ce jour. Il pense que le bénéficiaire a également fait son calcul et qu'il voudrait simplement que la durée soit modifiée. Il propose donc de refuser ce préavis en approchant M. Peneveyre en lui disant que soit c'est aujourd'hui à CHF 18.00 / m², pour la durée de 50 ou 75 ans, soit on attend 20 ans pour trouver une autre solution.

M. Dominique Tavel pose la question de savoir quel sera le prix en pourcentage contractuel pour une éventuelle reprise du bâtiment, si jamais on ne renouvelle pas ce contrat de 50 ans. Il rappelle que le bâtiment reviendra à la Commune de plein droit au bout de 100 ans, ce qui serait le cas si on prolonge jusqu'en 2086.

M. Eric Maillefer dit qu'il faudra le faire expertiser. Il signale que le bénéficiaire ne s'occupera certainement pas du bâtiment de la même façon, sachant que le contrat ne sera pas renouvelé. Il pense que le pourcentage contractuel était de 25% mais qu'il n'a pas le chiffre en tête.

M. Dominique Tavel pense que c'est faible.

Nous passons au vote sur le préavis No. 12/2015:

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 12/2015,
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles, chargée d'étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

REFUSE A LA MAJORITE (46 NON – 10 ABSTENTIONS)

- de prolonger le droit de superficie de la parcelle N° 241, pour une surface de 2'137 m², en faveur de M. Erwin Peneveyre, pour une durée de 50 ans, soit jusqu'au 29 septembre 2086,
- de constituer une promesse de servitude foncière dès le 1^{er} octobre 2036 jusqu'au 29 septembre 2086 en faveur de M. Erwin Peneveyre, pour les accès et les places de parc, sur la parcelle N° 661 d'une surface d'environ 1'200 m²,
- d'autoriser la Municipalité à signer les actes authentiques nécessaires sous réserve des autorisations légales.

Le préavis 12/2015 est donc refusé.

6. Election à la commission de gestion

M. Youri Borboen rappelle que quatre commissionnaires sont en fin de mandat. Il s'agit de Mmes Céline Pache et Josiane Tille ainsi que MM. Michel Pellegrinelli et Christian Zünd qui sont remerciés de leur travail. Il demande aux membres sortants et rééligibles Mme Azucena Crolla, MM. Loïc Maillefer et Luc Vittoz s'ils acceptent d'être candidats pour une deuxième année. Ils acceptent.

Mme Azucena Crolla présente la candidature de Muriel Andrey qui accepte.

Mme Josiane Tille présente la candidature de Mme Claire-Lise Comtesse-Rieben qui accepte.

M. Christian Zünd présente la candidature de Sébastien Baconnier qui accepte.

Il manque toujours une personne.

Mme Isabelle Katz souligne l'intérêt que présente cette commission et encourage les conseillers à se présenter. Si personne ne devait se présenter, elle se présentera comme candidate.

M. Youri Borboën appelle les conseillers à leur responsabilité et la promesse faite lors de leur entrée en fonction. Il souligne que même s'ils ne devaient pas se présenter aux prochaines élections communales pour la législature suivante, ils pourraient quand-même terminer ce mandat.

Personne d'autre ne présentant sa candidature, Isabelle Katz accepte d'être candidate.

Tous les candidats annoncés sont élus par acclamation.

7. Communications municipales

Michel Perreaud

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Mosaïques – Balade des Space Invaders

Au début de cette année, les élèves des classes de Mmes Rossier et Creteigny ont réalisé des mosaïques qui ont été ensuite collées à 33 endroits différents. Ceci permet de découvrir le village d'Echandens lors de deux balades de 3 km et 4 km, d'une durée d'environ 45 min et 1h15. Les détails des parcours se trouvent sur le site de la Commune, dans l'onglet « Tourisme ».

Collège du Chaney

Suite à des problèmes, la conduite d'amenée d'eau du collège a dû être remplacée. Le coût des travaux se monte à Fr. 14'835.15 TTC.

Caméras de vidéo surveillance

Suite à différents actes de malveillance, nous avons décidé d'équiper le centre du village de 5 caméras de vidéosurveillance. Le coût de cette installation se monte à Fr. 16'347.70 TTC.

Bâtiment Ch. du Levant 2

La citerne à mazout n'étant plus conforme aux normes actuelles, nous avons remplacé le chauffage par une nouvelle installation fonctionnant à gaz. Le coût des travaux se monte à Fr. 30'935.80 TTC.

Magasin de fleurs

A la suite du changement de locataire, nous avons procédé à des travaux de réfection des vitrines, du faux-plafond, ainsi que de l'éclairage intérieur. Le coût des travaux s'élève à Fr. 16'834.35 TTC.

Cabinet médical

A la suite du changement d'affectation de la salle de radiographie, nous avons procédé à des travaux de rénovation (peinture, sol) afin que ce local puisse être utilisé dans le futur comme bureau. Le coût des travaux se monte à F. 3'685.50 TTC.

Machine monobrosse

Cette machine à broser les sols datant de 1981 présentait de sérieux problèmes de vétusté. Nous avons procédé à son remplacement pour le montant de Fr. 2'786.20 TTC.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. Eric Maillefer

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Participation aux sociétés sportives hors commune

Nous recevons périodiquement des demandes de sociétés sportives situées en dehors de notre commune. La Municipalité a décidé de s'aligner sur la politique des communes voisines en octroyant à ces sociétés un soutien financier de Fr. 100.-- pour chaque enfant/adolescent habitant Echandens, membre de ces sociétés.

WC & sanitaires à la place du Saugey

Suite à l'abandon du projet de nouvelle salle villageoise au centre du village et à l'état désastreux des WC publics de l'ancienne salle, la Municipalité a lancé un appel d'offres pour l'installation de WC, type containers.

Ainsi, des WC et lavabos, comprenant également un module pour handicapés, seront installés au printemps prochain, derrière la place de jeux, proche de l'emplacement de l'actuel abri de bus. Montant de l'investissement prévu : environ Fr. 13'000.--, hors raccordements.

Ces WC seront en service de manière provisoire jusqu'à la réalisation d'un nouveau bâtiment public remplaçant l'actuelle salle villageoise.

Prix du bois de feu

En raison de la reprise de la gestion du bois de feu par notre service de voirie, et du succès rencontré, il a été décidé de faire profiter les habitants d'Echandens d'une baisse des coûts. Ainsi, le prix du bois de feu proposé à la population d'Echandens a baissé de Fr. 10.--/par stère par rapport au prix de l'an passé.

Déchèterie : Glissement de terrain

Le bureau d'études géotechnique mandaté pour l'étude du glissement du terrain à la déchèterie nous a fait part d'une accélération dudit glissement cette année. Le rapport technique de ce bureau est attendu pour le début de l'année prochaine.

Après réception de ce rapport, la Municipalité se déterminera sur les propositions concernant les solutions pour remédier à ce problème.

Terrain de football en Rueyre : remise en état

La pelouse de ce terrain avait besoin d'un rajeunissement et d'une remise en état en raison des outrages du temps et des fortes sollicitations dues aux activités sportives.

De plus, la présence de larves d'hannetons et de différents insectes a été constatée cet été sur cette pelouse. L'entreprise spécialisée Terrasport a été mandatée pour une remise en état de ce terrain qui a été fermé pour cela quinze jours avant la fin de la saison. Coût de ces travaux de scarification et de regarnissage : Fr. 6'838.80.

Tennis Club d'Echandens

Le club de tennis est situé sur la parcelle communale N° 243 et est au bénéfice d'un DDP jusqu'en 2030. Cet été le comité du tennis a rencontré la Municipalité pour lui faire part de l'état de délabrement avancé du Club House, mais aussi du très mauvais état des terrains en terre battue. Le comité du tennis nous a présenté les devis respectifs de remise en état du Club House et des terrains. Le montant des travaux envisagés étant très important, la société de tennis n'a pas la capacité financière d'assumer ces travaux.

Devant cet état de fait, la Municipalité a décidé d'entrer en matière pour une aide au tennis d'Echandens, car elle est d'avis qu'il serait fort dommage de prendre le risque de voir disparaître cette activité de la Commune. La Municipalité comprend qu'il est difficile pour un club sportif de supporter les coûts d'entretien et d'amélioration des installations telles que pour le tennis. Par analogie, le football bénéficie gratuitement des terrains, des vestiaires et buvettes mis à disposition par la Commune.

Dans une première étape, un bureau d'étude géotechnique a été mandaté pour étudier l'opportunité de maintenir les terrains de tennis situés en zone alluvionnaires au bord de la Venoge. En effet, des affaissements du chemin d'accès et d'un des terrains sont nettement visibles. Montant de l'étude, environ Fr. 18'000.--.

La Municipalité ayant décidé d'avancer rapidement dans ce dossier, le Conseil communal sera tenu régulièrement au courant de l'évolution dudit dossier.

Parcelle N° 1111 : DDP en faveur de DEMARO SA : Frais de dépollution

L'entreprise Demaro a présenté à la fin des travaux de terrassement, une facture liée aux frais de dépollution, dépassant largement le montant prévu à cet effet et à la charge de la Commune. Les raisons principales de ce dépassement sont les suivantes :

1. Le volume des terres à traiter était de 4800 m³, selon l'estimation du bureau d'ingénieurs et c'est finalement 6200 m³ de terres polluées qui ont dû être traitées.
2. L'estimation des frais de dépollution était basée d'une part sur les sondages et le rapport du bureau d'ingénieurs, et d'autre part sur l'analogie d'une parcelle proche (Grimper.ch), où les frais de dépollution étaient nuls. L'étendue et la nature importante de la pollution de la parcelle N° 1111 ont été constatées lors du terrassement.

Cependant, la Municipalité d'Echandens conteste une partie de la facture de Demaro SA, car cette société a omis d'en informer la commune dans un délai raisonnable, d'une part et d'autre part certains frais ne semblent pas directement liés à la dépollution. Des

négociations sont en cours entre Demaro et la Commune, afin de trouver une solution acceptable pour les deux parties.

Terrain Multisports

Les travaux de terrassement et d'installation ont pu commencer sur la parcelle N°63.

Le fonds du sport vaudois a été sollicité et celui-ci nous a répondu par une promesse de don d'un montant de Fr. 26'800.--.

D'autre part, l'offre finale du fournisseur est d'un montant d'environ Fr. 25'000.--inférieur à celui initialement prévu. Ainsi, il a été possible d'étoffer les aménagements en y ajoutant une table de ping-pong, une table et des bancs, une petite fontaine et un abri à vélos.

En raison de la saison hivernale, les travaux seront interrompus pour quelque temps, le support et le revêtement synthétique du terrain Multisports ne devant pas être posés en période de gel possible.

En outre en accord avec le voyer de l'Etat, il sera procédé à la plantation définitive des arbres, le long de la RC 80, travaux prévus et à la charge de la Commune dans le projet de requalification de cette route cantonale. Un treillis sera dressé à l'intérieur de la parcelle, après l'alignement des arbres, et finalement, une haie et des buissons seront plantés par notre service de voirie, au début du printemps prochain.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. Jerome de Benedictis

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Perception de la taxe fédérale sur les Eaux Usées et fermeture de la STEP de Bussigny

Dès le 1^{er} janvier 2016, la Confédération prélèvera une taxe fixe de 9 francs par habitant afin de financer les nouvelles installations de traitement des micropolluants dans les eaux usées, principalement issus des médicaments et des contraceptifs oraux. La perception de cette taxe, sur recommandation du juriste du Canton, sera effectuée au travers du budget de fonctionnement des stations d'épuration (STEP), à savoir la STEP intercommunale de Bussigny pour ce qui concerne notre Commune, et ne sera donc pas directement facturée aux citoyens. Parallèlement à cette nouvelle taxe, le traitement des micropolluants nécessite d'importants investissements dans les STEP du Canton et la politique tend à fermer les plus petites d'entre elles pour centraliser l'épuration des eaux usées vers de plus grandes STEP. Dans cette optique et en vue d'une quasi certaine fermeture de la STEP intercommunale de Bussigny, la Municipalité travaille au choix de la future STEP qui traitera nos eaux usées qui pourrait être effectif à l'horizon 2018-2020.

Travaux au giratoire du Brizet

Les travaux sur les collecteurs communaux avancent bien et le planning prévoit un basculement du carrefour en giratoire au premier trimestre 2016. Les travaux devraient eux durer jusqu'à l'été 2016.

Extension de l'éclairage public au ch. de Bellevue

L'extension de l'éclairage public au ch. de Bellevue a été réalisée selon le crédit attribué par le Conseil Communal dans le préavis 03/2015.

Remplacement des luminaires à vapeur de mercure par des luminaires LED

La société Duvoisin-Groux procède actuellement au remplacement des lanternes sur l'ensemble de la commune. Le remplacement total devrait être terminé dans les prochaines semaines et les derniers réglages seront effectués au terme de la pose de ces nouvelles lanternes.

Energie

La Municipalité a décidé de commander l'ensemble de son électricité auprès de la Romande Energie via son offre Terre Romande. Cette offre garantit à la commune une énergie de production hydraulique et de provenance romande. La Commune d'Echandens intensifie ainsi sa position en faveur du développement des énergies renouvelables tout en maintenant une politique de consommation modérée et de remplacement des produits énergivores.

Nouvelle concession pour la distribution d'eau potable

La Municipalité de Lausanne, via eauservice, nous a transmis en consultation un modèle de nouvelle concession pour la distribution d'eau potable sur la commune. La Municipalité étudie actuellement cette concession et sera en mesure de vous la soumettre en préavis au premier semestre 2016.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. Jean-Marc Landolt

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Mise à l'enquête du plan de quartier «Chemin du Stand»

Lors de la mise à l'enquête publique du plan de quartier précité, 11 oppositions et/ou remarques ont été déposées.

La Municipalité recevra séparément chacun des opposants à ce projet, ceci dans le cadre d'une procédure de conciliation. Ces audiences seront organisées au début de l'année prochaine.

La Municipalité pourra ensuite préparer un préavis à l'attention du Conseil.

Démolition de la ferme du Château

La démolition de la ferme du Château et de son habitation annexe a été soumise à l'enquête publique du 25 octobre au 23 novembre 2014.

Le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique du Canton de Vaud, ainsi que Patrimoine Suisse, ont déposés des oppositions à cette démolition, ceci en raison de la note architecturale 3 attribuée à la ferme du Château.

Sur la base de plusieurs expertises, il apparaît clairement que la transformation de l'actuel bâtiment de la ferme du Château, en logements, serait beaucoup trop onéreuse. En effet, la conservation de la poutraison et des murs serait une opération compliquée qui engendrerait un surcoût important pour la construction d'appartements.

La Municipalité a récemment décidé de lever les deux oppositions précitées. Elle informera le Conseil de la suite que les opposants entendent donner à cette décision.

Campagne de comptage des transports individuels et collectifs

M. Jean-Marc Landolt montre une présentation sur les résultats du comptage des transports dans notre région, faite par l'association Lausanne-Morges.

Vous obtiendrez la présentation par le lien suivant :

http://www.lausanneregion.ch/documents/20151203_presentation-resultats-TITC_presse_sansembargo.pdf

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Mme Irène Caron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Mme Irène Caron annonce que M. Michel Perreaud a décidé de ne pas se représenter lors des élections pour la législature 2016 – 2021. Elle le remercie d'ores et déjà de son travail accompli et à accomplir jusqu'en juin 2016. Ses autres collègues de la Municipalité ainsi qu'elle-même ont décidé de se représenter pour les prochaines élections. (Acclamations)

Ceci clôt les communications municipales.

8. Communications du Bureau

1. Votations

Le taux de participation des dernières votations pour Echandens sont les suivants:

- 18.10.2015 Election au Conseil national : 48.85%
- 18.10.2015 Election au Conseil des Etats 1^{er} tour : 49.18%
- 08.11.2015 Election au Conseil des Etats 2^{ème} tour : 47.23%

2. Jetons de présence

Lors du Conseil communal du 1^{er} décembre 2014, un souhait a été exprimé dans le sens que les jetons de présences du Conseil communal soient versés à une association ou une œuvre de la commune. Le bureau du Conseil s'est penché de près sur ce vœu, et après mûre réflexion, a décidé d'attribuer cette année le montant des jetons de présence pour les cartons de Noël, soit la somme de CHF 1085.00.

3. Recours contre la taxe forfaitaire d'élimination des déchets

La commission de Recours en matière fiscale s'est réunie le 28.10.2015 sous la Présidence de Lorenzo Carrea. Elle a examiné et statué sur 23 demandes d'annulation de la taxe forfaitaire de l'élimination des déchets, émanant d'entreprises. Tenant compte de l'arrêté du 17 février 2015 par le Tribunal fédéral et d'un nouveau règlement sur la gestion de déchets, 20 entreprises inscrites au Registre du commerce sont soumises à la taxe d'élimination des déchets. Trois autres entreprises en seront exemptées, soit qu'elles n'exercent plus d'activité sur la commune, ou leur raison sociale ayant été radiée dans l'intervalle.

4. Règlement du Conseil communal

Le nouveau règlement est toujours en cours d'impression et sera distribués dès que possible.

5. Election communales 2016

Nous arrivons bientôt au terme de cette législature 2011-2016, qui fut riche et très intéressante à plus d'un titre. Sans vouloir dire que les instruments tels que les amendements, les postulats ou autre motions n'ont plus de secret pour personne, chacun a pu néanmoins s'en familiariser plus qu'à l'habitude durant cette législature. Bien que pas toujours reconnu à sa juste valeur, notre rôle tant à l'exécutif qu'au pouvoir délibérant est primordial dans notre système politique. Il en va de l'avenir de notre commune, et par là de notre bien-être à tous. Nous avons la chance d'avoir été élu par le peuple, certains depuis de longue date, aussi j'espère que la majorité d'entre vous se portera à nouveau candidat sur l'une ou l'autre liste électorale. C'est mon souhait. / C'est le souhait de M. Youri Borboën.

Il invite chaque Municipal et chaque Conseillère et Conseiller sortant à venir en fin de séance auprès de Madame Comte pour signer les listes correspondantes. Chacun doit communiquer sa décision, qu'il soit candidat ou non à l'une ou l'autre autorité communale (Municipalité ou Conseil).

Les Conseillères et Conseillers sortants qui présentent leur candidature pour une nouvelle législature au Conseil communal seront portés en tête de liste, par ordre alphabétique. Les autres candidats qui se présenteront ce jeudi 10 décembre lors de l'Assemblée de commune y figureront à la suite, par ordre de tirage au sort. Enfin seront portés en fin de liste, par ordre d'inscription, les candidats qui se sont inscrits ou s'inscriront d'ici le 11 janvier 2015 12h00 auprès du Greffe communal.

6. Agenda

10.12.2015	Assemblée de commune à la grande salle
11.01.2016, 12h00	Délai du dépôt des listes électorales Comme vous l'aurez constaté à la lecture du PV de la séance du 5.10.2015, le délai de dépôt des listes est bien le 11.01.2016 et non le 18.01.2016 comme l'avait annoncé préalablement la préfecture. Merci d'en prendre note.
28.02.2016	Elections communales Conseil communal 1 ^{er} tour Municipalité 1 ^{er} tour

20.03.2016	Elections communales Conseil communal 2ème tour éventuel Municipalité 2ème tour éventuel
17.04.2016	Elections communales Syndic 1 ^{er} tour Suppléants Conseil communal (1 seul tour à la majoritaire)
08.05.2016	Elections communales Syndic 2ème tour éventuel

9. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Martin s'inquiète de la remarque concernant les élections des suppléants « à la majoritaire ». Il s'agit en fait d'élection « à la relative ». M. Youri Borboën confirme et prie l'assemblée de l'excuser de ce lapsus (précision hors séance : il s'agit en fait d'une élection dite à la majorité relative).

M. Luc Vittoz pose la question si la Muni a déjà approché Mobility pour avoir une voiture sur le territoire de la Commune, éventuellement près de la gare.

M. Jerome de Benedictis dit que cela n'a pas encore été fait mais le remercie de son intervention.

M. Ramiro Rodrigues remercie et félicite la Municipalité concernant sa communication par rapport au Tennis. Avec cette aide qui va au-delà de leurs espérances, le Tennis peut rapidement obtenir de l'aide.

M. Sébastien Baconnier demande à M. Jean-Marc Landolt s'il y a des nouvelles concernant les travaux au chemin de Dandolens 16 où il y a eu des oppositions. M. Jean-Marc Landolt dit que cela suit son cours mais qu'il n'a pas de nouvelles puisqu'il s'agit d'un projet privé et non pas public.

M. Philippe Diserens demande une explication quant à la présence d'un bateau sur remorque dans les locaux de la voirie le mois dernier.

M. Eric Maillefer confirme que ce bateau lui appartient et il a demandé au chef de la voirie s'il pouvait l'entreposer durant 2 ½ jours pour y faire sécher une moquette.

M. Giovanni Dietler demande si la Municipalité comptait entreprendre quelque chose pour résoudre le problème d'une fréquentation extrêmement forte aux heures de pointe de la ligne de bus 705.

M. Jean-Marc Landolt dit que la Municipalité se penche sur la question et dit qu'à très court terme, il n'y a pas de solution miracle. Cette préoccupation est à l'ordre du jour de toute la réflexion en cours au niveau des transports publics avec un horizon en 2018, moment de la mise en service du nouveau système sur l'ensemble des transports publics MBC. Il y aura probablement des changements de lignes, des arrêts différents. Il y a eu des décalages d'horaires qui ont été faits pour essayer de parer au plus pressé. On pourra éventuellement augmenter le service aux heures de pointe.

M. Giovanni Dietler ne pense pas qu'il faille changer l'horaire mais qu'il faudrait juste ajouter un bus à 07h33 qui circulera depuis la Chocolatière, car c'est un problème grave qu'il faudrait résoudre au plus vite.

M. Landolt comprend mais lui répond qu'un bus correspond à un investissement d'un demi-million pour l'acheter et cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. La Municipalité est parfaitement consciente du problème et elle fera tout son possible pour trouver une solution.

M. Loïc Maillefer annonce le bal du petit Nouvel An de la Jeunesse d'Echandens pour le samedi 30 janvier à Denges.

M. Catherine Paganuzzi demande la date de la prochaine séance du Conseil Communal.

Mme Irène Caron confirme les dates du 15/02 et du 25/04/2016 pour autant qu'il y ait des points à mettre à l'ordre du jour.

M. Luc Vittoz rappelle qu'il avait fait une intervention il y a une année concernant le programme Easy-vote qui incite les jeunes à voter. La muni avait envoyé une lettre à une quarantaine de jeunes de 18 ans. Cette démarche est restée sans suite et M. Luc Vittoz trouve que cet essai était un peu timide puisqu'il n'y avait même pas de brochure explicative inclus dans cet envoi.

D'autres communes comme Renens, Morges ont été plus loin. Vevey avait même édité une lettre pour les élections communales. Il voudrait faire une nouvelle tentative pour inciter les jeunes à voter pour les élections communales puis fédérales. Ici à Echandens les jeunes de 18-25 ans représentent environ 320 personnes. Cela ne devrait donc pas être impossible à réaliser pour les votations du mois de février 2016.

Mme Irène Caron répond que c'est une intervention pertinente mais signale que lorsque la Municipalité invite les jeunes en tant que nouveaux citoyens, il y avait eu 10 participants et quelques lettres de réponses sur une centaine d'invitations. C'est donc assez difficile de déclencher un mouvement dans cette catégorie d'âge. Mais il y aura effectivement un envoi lors des prochaines votations avec un petit texte incitatif et explicatif. A voir si plus sera fait dans le futur.

10. Paiement des indemnités

M. Youri Borboën annonce que Mme Martine Comte va procéder au paiement des indemnités. Avant cela il tient à remercier chacun de son engagement à la vie politique de notre village, et souhaite à tous ainsi qu'à leurs familles, ses meilleurs vœux pour 2016, ainsi que de Joyeuses fêtes de fin d'année.

Il passe une dernière fois la parole à Mme Irène Caron, Syndique.

Mme Irène Caron :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Chers Collègues,

Cette soirée a déjà été riche au point de vue des sujets portés à l'ordre du jour, puis des communications tant municipales que du bureau; je ne vais donc pas la rallonger en faisant l'inventaire des événements positifs ou négatifs ayant marqué le monde ou notre petit coin de planète depuis une année. Je ne vais pas non plus détailler les réalisations communales de 2015, non, juste relever l'essentiel de ces 12 derniers mois.

En condensé : toujours avec l'appui du Conseil communal, nous avons acheté des forêts et des appartements, et mis sous toit le nouveau règlement du Conseil communal. Moins spectaculaire que ce qui se discute ces jours au COP21 à Paris, nous avons tout de même apporté une contribution écologique en remplaçant l'éclairage public à vapeur de mercure par du LED. La parcelle Ciana nettoyée, les travaux de construction de notre futur terrain multisports ont vite progressé. De même que le giratoire du Pont à Brizet qui a débuté au mois d'août et avance comme prévu.

D'autres gros chantiers sont à venir : la zone 30 au centre du village et les abribus qui l'accompagneront, la transformation de notre Auberge ainsi que l'extension de nos cabinets médicaux, entre autres. Vous le voyez, les dossiers intéressants ne manquent pas, mais nous en reparlerons lors d'un bilan de fin de législature en juin 2016.

Car ce soir, ce qui nous paraît prioritaire, c'est de regarder vers l'avenir. Vous venez de nous accorder une fois de plus votre confiance en votant le budget 2016, ce dont je vous remercie. Vous nous avez également accordé le crédit d'étude pour la transformation des Utins. Ce préavis revêtait pour l'Exécutif une importance toute particulière. En effet, ce nouveau projet de salle villageoise représente certainement la pièce maîtresse ouvrant la voie à d'autres infrastructures. Mais il est, surtout, porteur d'enthousiasme. Qui, après plus de deux ans de circonvolutions autour de ce sujet, tant sur la forme que sur le fond, n'a pas ressenti une certaine lassitude ? Laquelle se traduit même chez quelques conseillers par un désengagement pour la législature à venir, semble-t-il. Peut-être ce projet sera-t-il suffisamment porteur pour relancer leur motivation ?

En tout cas, j'ai entendu ces dernières semaines que certains avaient changé d'intention, et que de nouvelles candidatures se profilent. Il y en a aussi qui sont présents ce soir parmi le public, et je trouve tout cela fort réjouissant.

En cette période de nouveaux défis qui attendent notre village, il est en effet primordial que celles et ceux qui s'investissent pour la Commune, soit au sein des autorités, soit des nombreuses sociétés - et souvent des deux - continuent à participer aux décisions portant sur l'avenir d'Echandens. Il est tout aussi important d'y associer de nouveaux membres, notamment des jeunes, ainsi que des nouveaux habitants.

La tâche peut certes sembler lourde, et l'engagement important. Mais la satisfaction est souvent présente, et les résultats concrets se mesurent au fil des améliorations que l'on découvre çà et là dans la vie quotidienne, au niveau communal aussi bien qu'au niveau

intercommunal ou régional. Pensez-y ces prochains jours, avant notre Assemblée de jeudi soir! Nous nous réjouissons de vous y accueillir et de découvrir de nombreuses candidatures en vue des élections de février 2016 !

Mais revenons à cette fin d'année qui s'approche à grands pas. Si tout a une fois de plus bien fonctionné, c'est d'abord grâce au personnel communal, que je remercie ici chaleureusement : M. Laurent Ceppi et son équipe de l'administration; M. Manuel de Freitas et l'équipe de la voirie; M. Michel Genin et le service de conciergerie, ainsi que notre agent de sécurité M. Yvan Steinmann. Un grand merci également à M. Youri Borboën, Président, aux membres du bureau, ainsi qu'à vous chers Conseillères et Conseillers pour votre confiance et votre travail. Merci aux nombreux bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année et sans qui aucune manifestation ne pourrait avoir lieu, et, bien sûr, à mes collègues pour leur engagement et tout ce qu'ils font pour le bien de notre Commune !

A vous tous, au nom de la Municipalité, j'adresse mes meilleurs vœux pour un Joyeux Noël, de belles fêtes et une année 2016 riche en souhaits et rêves réalisés.

Merci de votre attention
Irène Caron

Mme Martine Comte procède au paiement des indemnités.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h00.

Le Président

La Secrétaire

Youri Borboën

Thérèse Maillefer